FEDERATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIERE DE LA COMMUNICATION : POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

POSTE 06 **63 bd Gorbella – 06100 Nice**

☎ 04 92 09 70 40
Fax: 04 92 09 70 41
✉ : 2focomposte06@gmail.com

24 avril 2014

INCIVILITÉS L'escalade !

2 millions de client-e-s poussent la porte des Bureaux de Poste chaque jour, d'après les chiffres clefs du Groupe. Certains, certes peu nombreux, peuvent être animés de mauvaises intentions !

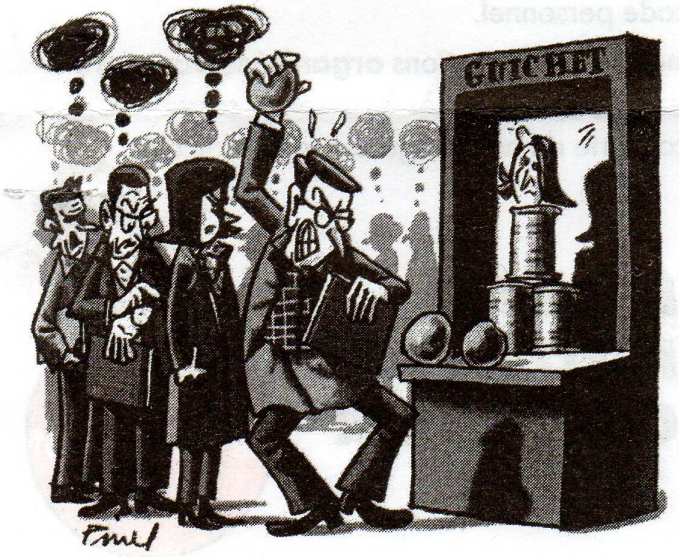

Les 30 000 guichetier-e-s du réseau ont de plus en plus de soucis à se faire, face à ce que l'employeur appelle encore pudiquement les « incivilités ».
Lors de la Commission Nationale Santé Sécurité au Travail de l'Enseigne de février, l'employeur a dévoilé la triste réalité de l'année 2013 :

- ***+ 12,9 % de Bureaux ayant déclaré au moins 1 « incivilité »,***
- ***+ 20,5 % d'événements signalés,***
- ***+ 18,2 % de dépôts de plainte.***

Derrière ces chiffres, c'est tout simplement la violence qui explose devant nos guichets ! Nous sommes passés des insultes aux crachats, puis aux coups de poing, et maintenant aux coups de pied... Et l'arme blanche, c'est pour quand ? Face à cette réelle mise en danger des guichetier-e-s, l'employeur se contente d'annoncer un plan d'action, avec les vieilles ficelles habituelles (formation incivilités, communication, etc.) : **INSUFFISANT !**

FO dénonce la montée des violences physiques à l'encontre des agents de nos Bureaux de Poste. FO dénonce l'insuffisance des effectifs pour tenir tous nos guichets. FO réclame la mise en place de la vidéo-protection. FO revendique l'accompagnement systématique des agents agressés avec dépôt de plainte par l'employeur, accompagnement psychologique et le statut d'accident du travail.

Force Ouvrière demande la mise en place immédiate de systèmes de protection pour assurer la sécurité et la défense des personnels de l'ENSEIGNE !

FO, LA DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS !

DROITS DES ADHÉRENT-E-S

Les cotisations syndicales ouvrent droit à un **crédit d'impôt égal à 66 %** de leur montant (le montant global de vos cotisations, à reporter sur votre déclaration d'impôt, vous sera fourni par votre section). Une fois cette déduction faite, votre cotisation mensuelle vous revient, en général, selon votre niveau, à moins de 5 €.

Vous bénéficierez d'une **assurance syndicale** en cas d'accident de trajet si vous êtes amené à vous déplacer pour vous rendre à une réunion syndicale.

En cas de besoin, vous pourrez bénéficier d'une **assistance juridique gratuite,** soit par le service juridique de la fédération, soit par celui de votre Union Départementale. Adressez-vous pour cela à votre secrétaire de section.

En adhérant à Force Ouvrière, vous êtes automatiquement affilié à **l'association FO des consommateurs (AFOC).**

Cette association a pour objet l'information et la défense du consommateur. Vous recevrez une carte avec un numéro de contact et votre code personnel.

Vous pourrez bénéficier de formations **organisées par notre Fédération** et nous vous invitons dès à présent à suivre une formation de découverte de notre organisation syndicale.

FO COM :

- **ÉCOUTER**
- **CONSEILLER**
- **REVENDIQUER**

N'hésitez pas à contacter nos représentants locaux FO

Bulletin d'adhésion

Prélèvement des cotisations :

OUI NON

Bulletin à remettre au responsable local ou à retourner à :

FOCOM POSTE 06
63 bd Gorbella
06100 Nice

NOM : .....
PRÉNOM : .....
EMPLOYEUR : .....
ÉTABLISSEMENT : .....
GRADE/NIVEAU : .....
N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : .....

ADRESSE : .....
.....
MAIL : .....@.....
DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE
À COMPTER DU : .....
À ....., LE .....

SIGNATURE